

Date de dépôt : 21 mai 2012

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des places de stationnement pour les enseignants et le personnel administratif et technique du collège Rousseau

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1811 lors de sa séance du 2 avril 2012, sous la présidence de M. Oliver Norer.

A également assisté à cette séance, M^{me} Mina-Claire Prigioni, collaboratrice scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil.

Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

1. Audition de M^{mes} Elisabetta Costa-Cecchetto et Kate Morris-Macherel, pétitionnaires

M^{me} Costa-Cecchetto déclare être à l'origine de cette pétition avec sa collègue pour obtenir des places de parc. Elle rappelle que bon nombre d'enseignants sont des voltigeurs qui utilisent la voiture afin de diminuer les temps de trajet entre les établissements ou qui n'ont que la voiture comme possibilité pour se déplacer. Elle ajoute que ces personnes rencontrent des difficultés pour se parquer à Rousseau mais qu'elles continueront à utiliser leur voiture malgré ces difficultés. Elle ajoute que le régime des zones bleues engendre un stress important puisqu'il est nécessaire de déplacer les véhicules toutes les heures. Elle rappelle que le régime est passé de zones blanches libres à des zones bleues, sans tenir compte de la réalité des enseignants. Elle aimerait que ces derniers puissent utiliser les places

sous-utilisées dans le voisinage du collège avec un système d'abonnement comme à André-Chavanne. Elle remarque qu'il n'est donc pas question de créer des places de parc mais de rationaliser celles qui existent. Elle pense en outre qu'il serait plus judicieux d'avoir un système de macarons payants plutôt que de rallonger les temps de parcage.

Un commissaire (Ve) rappelle le développement des transports publics et demande quels sont les types de parcours qu'effectuent les voltigeurs.

M^{me} Costa-Cecchetto répond que les voltigeurs assurent des heures dans différents établissements avec parfois vingt minutes de battement. Elle mentionne que le véhicule facilite évidemment les déplacements sauf sans doute au centre-ville. Pour sa part, M^{me} Morris-Macherel, qui habite Collonges-sous-Salève (F), mentionne qu'elle ne pourrait pas travailler sans un véhicule.

Le commissaire demande alors s'il serait possible de discuter avec le département pour qu'il aménage les horaires de façon à permettre aux voltigeurs d'utiliser les transports publics.

M^{me} Morris-Macherel répond que cela est impossible. Elle rappelle que les horaires changent chaque année et ne croit pas qu'il soit possible de les aménager. Elle mentionne ne pas pouvoir utiliser les P+R par manque de temps.

Un commissaire (UDC) demande à qui serait destiné la mesure qui est sollicitée.

M^{me} Costa-Cecchetto répond aux voltigeurs en premier lieu et aux enseignants qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture. Elle mentionne que la personne qui doit mettre une heure en bus plutôt que quinze minutes en voiture n'hésite pas à utiliser son véhicule.

Le commissaire demande ensuite ce que font et comment font les élèves qui doivent se déplacer en bus.

M^{me} Costa-Cecchetto répond que les collégiens ont leur vie de collégiens sans les contraintes des adultes.

Pour finir, il demande combien il y a d'enseignants au Collège Rousseau et combien sont voltigeurs.

M^{me} Costa-Cecchetto répond une centaine pour environ 10% de voltigeurs.

Un commissaire (PDC) demande quels sont les autres collèges dans lesquels elle se rend et s'il y a des parkings dans les autres collèges.

M^{me} Costa-Cecchetto répond avoir fait les trajets entre Emilie Gourd et Rousseau puis aux Colombières à Versoix et encore entre Emilie Gourd et

Rousseau, ce qui s'est vite révélé impossible. Pour ce qui est des autres collègues, elle mentionne qu'il y a effectivement des places de stationnement et rappelle qu'à Rousseau, il y avait des places blanches.

Une commissaire (L) aimerait savoir quelle est la position de la direction du collège.

M^{me} Morris-Macherel mentionne que la direction a déjà fait plusieurs fois la demande pour obtenir des places de parc et M^{me} Costa-Cecchetto précise que la Fondation des parkings a refusé à plusieurs reprises.

Une commissaire (Ve) déclare ne pas comprendre que la direction n'ait pas établi de plan de mobilité et demande si elles ont contacté la Direction du département sur l'organisation de ces parkings voltigeurs.

M^{me} Morris-Macherel répond par la négative et déclare qu'il ne s'agit pas seulement du problème des voltigeurs mais de l'ensemble.

Un commissaire (L) s'étonne de cette pétition. Il rappelle que 200 000 personnes viennent également travailler à Genève et se demande si elles ne devraient pas prendre un abonnement à Manor ou ailleurs. En outre, il se déclare effaré de savoir que les fonctionnaires ont des macarons spéciaux. Il demande s'il est possible de faire une exception à l'égard d'un corps de métier.

M^{me} Costa-Cecchetto demande alors à quoi cela sert de laisser des places de parking. M^{me} Morris-Macherel précise que Rousseau est le seul collègue à ne pas avoir de places.

Un Commissaire (UDC) revient sur l'organisation des journées de travail des voltigeurs. Il imagine que le département doit tenir compte des temps de déplacement, mais pense qu'il s'agit surtout d'un problème d'organisation du temps de travail de la part du département.

M^{me} Morris-Macherel explique que le département fait comme il peut et qu'il n'est pas possible de faire autrement. M^{me} Costa-Cecchetto ajoute que soit les voltigeurs acceptent, soit ils diminuent leur temps de travail. Elle mentionne que la vie n'est pas facile pour les voltigeurs puisqu'ils travaillent sur deux sites différents et participent au double de séances. Elle fait remarquer que ce régime est éreintant.

Un commissaire (R) remarque que la pétition ne parle pas des voltigeurs mais de tous les enseignants. Il constate que c'est donc un parking d'entreprise qui est demandé. Il rappelle en outre qu'il existe un macaron à gratter que l'on peut acheter à la fondation des parkings pour 10 F la demi-journée qui n'est pas limité aux entreprises. Il pense que ce pourrait être une bonne alternative. Il remarque que ce sont des autorisations de stationner

sur des parkings privés de certains collèges dont elles parlent et non d'un macaron officiel puisque le tarif de 780 F n'existe pas. Il ajoute que la fondation des parkings contrôle également les parkings privés de l'Etat.

M^{me} Morris-Macherel répond que tout est géré par la Fondation des parkings et elle ne savait pas que c'était un parking privé à André-Chavanne. Elle se demande s'il serait possible d'avoir cette option à Rousseau ou s'il serait possible de se parquer à André-Chavanne.

Le commissaire répond que, pour Rousseau, cela n'est pas possible et, pour André-Chavanne, il faut poser la question au propriétaire, soit le DIP.

Un commissaire (MCG) demande s'il ne serait pas plus judicieux de se déplacer en vélo à partir de l'un des collèges.

M^{me} Morris-Macherel répond qu'elle a soixante ans et ne peut plus faire du vélo, ce d'autant plus que les livres sont lourds. Elle pense que c'est une question pratique et qu'il faut être raisonnable.

Une commissaire (Ve) signale avoir trouvé une directive du DIP à propos des parkings des collèges et elle demande si elles connaissent cette directive. Elle précise que cette directive donne beaucoup de détails.

M^{me} Costa-Cecchetto répond par la négative.

2. Positions des groupes

Le groupe Libéral pense qu'il serait intéressant d'entendre le DIP sur le sujet des voltigeurs afin de savoir quelle est l'organisation des heures de travail les concernant. Il aimerait également entendre la direction du collège Rousseau afin de savoir quelles sont les réponses données au corps enseignant. Il aimerait connaître comment est perçu le problème de la mobilité au sein du DIP.

Le groupe UDC pense que la question des voltigeurs est un vrai problème mais il remarque que la pétition n'en parle pas. Il ajoute que celle-ci s'adresse à l'ensemble des travailleurs du collège. Il pense par ailleurs que le problème des voltigeurs relève de l'organisation du DIP. Il déclare ensuite que les personnes habitent là où elles veulent mais qu'elles doivent en assumer les conséquences. Il mentionne l'exemple des TPG qui ont abandonné le critère de l'adresse pour les raisons qu'il vient d'évoquer. En conclusion, il n'entend pas aller plus loin avec cette pétition. Il propose le dépôt.

Le groupe des Verts remarque qu'il est clair qu'il peut y avoir un problème avec les voltigeurs mais il répète que des solutions existent comme le stipule la directive qu'il a évoquée. Il ajoute qu'il n'est pas possible de modifier le régime de la zone bleue et pense que la demande est irréalisable. Le groupe votera le dépôt de cette pétition.

Le groupe PDC s'opposera à ces auditions qui sont hors pétition. Il ne croit pas que les députés aient à mettre le nez dans ces questions. Il ajoute que n'importe qui dans le privé doit assumer le fait de se déplacer en transport privé. Il ne pense pas que ce soit un problème que l'Etat doit gérer.

Le groupe Socialiste rejoint les propos du PDC et pense que la problématique est prise à l'envers. Il ajoute que les enseignants doivent s'adresser à leur direction pour résoudre la question des heures et il ne croit pas qu'il soit possible d'aménager la voie publique pour les enseignants. Il ne croit donc pas qu'il soit nécessaire de faire des auditions.

Le groupe Radical déclare que cette pétition a été déposée pour signaler les difficultés qui sont rencontrées. Il mentionne qu'il y a un problème lancinant au collège Rousseau à l'égard des parkings et il pense qu'il serait utile d'entendre la direction de ce collège. Il pense que l'entendre permettrait sans doute à toute une série de gens de vivre mieux.

Le groupe MCG pense également qu'il est nécessaire de procéder à des auditions avant de statuer sur cette pétition.

3. Votes

Le Président met aux voix l'audition du DIP :

Pour : 6 (2 R, 2 L, 2 MCG)
 Contre : 7 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC)
 Abst. : 0

Cette proposition est refusée

Le Président met aux voix l'audition de la direction du Collège Rousseau :

Pour : 6 (2 R, 2 L, 2 MCG)
 Contre : 7 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC)
 Abst. : 0

Cette proposition est refusée

Le Président met aux voix la demande de dépôt de la P 1811 sur le bureau du Grand Conseil :

Pour : 9 (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 4 (2 R, 2 L)
 Abst. : 0

Catégorie de débat : III

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de toutes ces explications, la Commission des pétitions vous recommande le dépôt de la P 1811 sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1811)

pour des places de stationnement pour les enseignants et le personnel administratif et technique du collège Rousseau

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis la mise en place de la zone bleue tout autour du collège Rousseau, nous sommes de nombreux enseignants et membres du personnel technique et administratif à subir un stress quotidien et à être fortement pénalisés financièrement.

Par exemple, les deux premières heures de cours ne finissent pas à 9h30, mais à 9h35. Nous sommes déjà en dépassement de 5 minutes. Le temps de fermer la salle, de descendre l'escalier et de courir jusqu'à la voiture, les contractuels sont déjà passés, et une amende de CHF 40, se trouve déjà sur le pare-brise. Parfois, nous n'avons que 5 minutes de pause et nous devons de surcroît changer de salle. Il est donc matériellement impossible de déplacer notre véhicule.

Beaucoup d'enseignants ont quatre ou cinq heures d'enseignement de suite, ce qui implique au minimum trois changements de disque et de place. Pour les nombreux collègues qui enseignent 8 voire 9 heures de suite, cela implique 3 ou 4 changements supplémentaires.

Cette situation engendre énormément de stress et nos conditions de travail s'en trouvent péjorées. Nos pauses se voient transformées en une course contre la montre, nous n'avons plus la possibilité de discuter avec nos élèves à la fin du cours, et encore moins de faire des photocopies. Côté financier, nous sommes bien évidemment pénalisés par les amendes. Il n'est pas rare de recevoir deux amendes en une seule journée.

Nous venons travailler, mais :

1. Il n'y a pas de parking à Rousseau, contrairement à la quasi-totalité des collèges ;
2. Les transports publics ne sont pas toujours possibles pour tout le monde dans la mesure où certains enseignants habitent la France, le pays de Vaud ou dans la campagne genevoise. Pour ces enseignants, la voiture est donc nécessaire ;
3. Il est à noter que nous sommes dans une zone résidentielle où chaque propriétaire a sa propre place de parc privée. Nous ne prenons donc

pas la place des résidents. De plus, nous ne sommes pas dans une zone de commerces.

Par conséquent, nous demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat :

- de réserver une trentaine de places devant le collège pour le corps enseignant et le personnel : un système de macaron payant, comme au CEC André Chavanne

ou

- de nous accorder une autorisation de stationner à la demi-journée.

N.B. 70 signatures

p.a. Madame Elisabetta Costa-Cecchetto

255 A, route des Fayards

1290 Versoix